

Réunion publique des conseils de quartier du 15 octobre 2014

Il s'agit d'un nouveau dispositif.

Il y aura 3 conseils de quartier par an. Ce seront des réunions publiques.

Le bureau

Composition :

- Collège d'habitants : 14 postes dont 7 réservés aux membres sortant, avec 1 membre du conseil des sages et 1 des jeunes
 - Collège des associations : 5 postes dont 2 associations de parents d'élèves
 - Collège des élus : 4 postes dont 3 pour la majorité et 1 pour l'opposition
-
- Le bureau doit se réunir tous les 2 mois, au moins (mais ce sera beaucoup plus pour faire avancer les projets).
 - On ne peut pas être dans le collège des habitants et dans le collège des habitants en même temps.
 - Il n'y a plus de collège des commerçants et des directeurs.
 - Comment faire pour qu'une association soit représentée au conseil de quartier ? Il faut qu'elle soit dans le quartier.
 - Les membres du bureau se présentent (tirage au sort s'il y a plus de postulants que de places)
 - Le tirage au sort se fera lors de la première réunion de conseil de quartier qui aura lieu la semaine du 17/11/2014.
 - Si on ne peut pas être présent aux ateliers, il y aura des restitutions lors des conseils de quartiers.
 - Le souhait est de créer un blog pour tenir informé les habitants.
 - Le président sera un élu de la mairie pendant les 6 premiers mois. Puis 1 habitant du quartier sera élu. Seul le président est élu.

Les ateliers

- Les ateliers durent entre 6 et 9 mois maximum.
- Il y aura 2 ateliers simultanément par trimestre.
- 30 participants par atelier.
- Les ateliers seront dirigés par un ou plusieurs membres du bureau.
- Les thèmes des ateliers seront proposés en conseil de quartier
- La priorité des ateliers : la libre expression.
- L'idée : un compromis entre les négociations de chacun et le réalisable.
- Il y aura sûrement des contraintes budgétaires.
- A la fin, il doit y avoir un livrable.